



# Lettre de veille institutionnelle

7 février - 21 février 2020

## CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP



**Conférence Nationale du Handicap (CNH) : les associations dans l'attente d'actions concrètes** : 15 ans après la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CNH du 11 février dernier a réuni près de 500 acteurs du secteur à l'Élysée. Une occasion pour le président de la République, Emmanuel Macron, d'annoncer des mesures nouvelles. Ces dernières s'articulent autour de trois axes principaux :

- **Des réponses pour les sans solution dès 2021** : Afin de mettre un terme à l'errance administrative, un numéro d'appel unique et la création de 400 équipes de proximité auront la charge d'accompagner les familles en proposant des solutions temporaires puis définitives en mobilisant les acteurs du territoire. En plus de la création des 1 000 places déjà programmées dans le cadre du plan de prévention des départs en Belgique, l'État s'engage sur la création de 2 500 places supplémentaires d'ici 2022 en établissements ou services pour accompagner les transitions et garantir le retour vers le milieu spécialisé si nécessaire. Le président s'est également engagé à simplifier les dispositifs de création de places avec l'ambition de stopper les départs contraints des sans solution à l'étranger.
- **Des objectifs pour les enfants en situation de handicap** : Le dépistage et la scolarisation des enfants en situation de handicap seront des priorités. Côté dépistage, le chef de l'Etat a annoncé dès 2021, l'extension du forfait précoce jusqu'aux douze ans des enfants, ce qui permettra d'y inclure le dépistage et la prise en soins des troubles Dys. Pour renforcer le service de l'école inclusive, tous les nouveaux enseignants seront formés par l'introduction d'un module handicap en formation initiale. Est également prévue la mise en œuvre rapide du cahier des charges des unités d'enseignement polyhandicap et la création de 45 unités d'enseignement autisme supplémentaires à celles annoncées par la stratégie, portant leur nombre à 270 sur l'ensemble du quinquennat. L'objectif affiché est qu'aucun enfant ne soit laissé sans solution de scolarisation à la rentrée de septembre. Pour répondre à cette ambition, 11 500 postes d'accompagnants supplémentaires devraient être créés d'ici à 2022, s'ajoutant aux 66 000 prévus d'ici à la fin de l'année.
- **Permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dignement** :  
La non-intégration de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) au revenu universel d'activité : Fruit d'un combat collectif, orchestré par les associations de l'Unapei sur le territoire (notamment grâce aux courriers envoyés aux parlementaires) ainsi que par une récente action menée en inter-associatif aux côtés de la Fédération APAJH, l'APF France Handicap, l'Unafam et l'Unapei (départ de la concertation institutionnelle sur le revenu universel d'activité), le chef de l'Etat a assuré que l'allocation versée à 1,2 million de personnes ne sera ni transformée, ni diluée dans le revenu universel d'activité. Le président a invité les associations du secteur à revenir à la table de négociations sur le revenu universel d'activité (RUA) afin de trouver des solutions pour les personnes qui pourraient être concernées par les deux prestations.

A ce stade, les associations ont écrit à la ministre Sophie Cluzel pour rétablir le dialogue et échanger sur les conditions de retour à la concertation. (cliquer sur le [lien](#) pour consulter le courrier)

Des précisions sur le chantier de la PCH : Emmanuel Macron a annoncé, l'intégration de l'aide à la parentalité dans la prestation de compensation du handicap (PCH), une mesure qui sera financée à hauteur de 184 millions d'euros d'ici à 2022. Le président a également confirmé que l'aide à l'alimentation de la PCH pourra désormais financer la préparation du repas et la vaisselle.

Enfin, le Gouvernement annonce la mobilisation du plan d'investissement d'avenir à hauteur de 30 millions d'euros pour « *communiquer, apprendre, se déplacer et vivre chez soi* ».

Vous pouvez, en cliquant [ici](#), consulter l'intervention du Président de la République

Vous pouvez, en cliquant sur les liens ci-dessous, consulter le discours du Président de l'Unapei en version [vidéo](#) et [papier](#)

Pour consulter les 12 engagements du gouvernement pris lors de la Conférence Nationale du handicap, vous pouvez cliquer [ici](#)



**Signature d'une convention d'engagement multipartite dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap (CNH)** : L'Unapei, aux côtés de plusieurs associations membres du Collectif Handicaps (APAJH, APF France Handicap et Uniopss), d'organisations telles que Nexem, la Fehap ou encore la Croix-Rouge, a signé la convention « *Cap vers le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap* » avec l'Etat et l'Assemblée des départements de France (ADF). Cette signature s'inscrit dans le prolongement des échanges que le président de l'Unapei, Luc Gateau, a eu avec ses homologues des associations Collectif Handicaps, et le président de la République concernant les enjeux de la politique publique du Handicap. Vous trouverez ci-dessous, les engagements réciproques pris dans le cadre de cette convention :

- La co-construction avec les personnes le principe et le moteur de la politique du handicap
- Faire de l'équité dans l'accès aux droits sur tout le territoire un impératif d'action
- Faire de l'accompagnement à l'exercice réel des droits une exigence inconditionnelle
- Faire connaître la culture de la vigilance et de la transparence
- Faire de l'expertise médico-sociale le moteur d'une société de compétences

La signature de ce document est un premier jalon posé pour faire évoluer la politique du handicap dans en France. L'Unapei sera extrêmement attentive à la mise en œuvre des accords de méthode.

## AUTISME



**Précisions sur les actions à venir de la stratégie autisme et trouble du neurodéveloppement (TND)** : La déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme, Claire Compagnon, est revenue dans une interview accordée au journal « *Hospimedia* », sur les annonces prononcées par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap concernant la stratégie autisme et TND.

- Maison nationale de l'autisme : Des précisions ont été apportées quant à la nature de ce projet. Il s'agira d'un lieu de ressource national permettant aux familles d'obtenir des informations.

- Nouvelles unités d'enseignement élémentaire : Les 45 nouvelles unités d'enseignement autisme annoncées seront dédiées aux écoles élémentaires. La délégation interministérielle souhaite engager des fonds supplémentaires qui seront alloués aux unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).
- Des réponses aux situations complexes : Claire Compagnon précise que parmi la création des 2500 places annoncées par Emmanuel Macron lors de la CNH, les petites unités pour les adultes autistes complexes seraient une priorité.

---

## PARLEMENT

---

 **Adoption d'une proposition de loi contre l'avis des députés LREM** : Une proposition de loi déposée par Yannick Favennec-Becot (Libertés et Territoires – Mayenne) intitulée « *diverses mesures de justice sociale* » promulguée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 13 février. Cette proposition a été adoptée contre l'avis de la majorité, quasi absente des rangs de l'hémicycle au moment du vote. Elle reprenait les mesures déjà portées par la proposition de loi portant sur la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans la base de calcul de l'allocation aux adultes handicapés qui avait été rejetée à l'Assemblée nationale en 2018.

Parmi les mesures adoptées, certaines concernent plus particulièrement les personnes en situation de handicap :

- Individualisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) : Lors de l'augmentation du montant de l'AAH en novembre dernier, 100 000 personnes sur les 250 000 vivant en couple se sont vues partiellement ou totalement privées de cette ressource en raison de la prise en compte des revenus du conjoint. Les ressources du conjoint ne devraient plus être prises en compte dans le calcul du droit à cette allocation.
- Extension de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à 65 ans : Le texte de loi aborde également la PCH. L'âge maximum pour en bénéficier a été étendu passant de 60 ans à 65 ans.


L'Unapei va agir dès la semaine prochaine avec le collectif Handicaps pour sensibiliser les sénateurs aux propositions portées par la proposition de loi. A noter qu'une proposition de loi adoptée en première lecture par une assemblée est immédiatement transmise à l'autre assemblée (en l'occurrence, en ce qui concerne cette proposition de loi, le Sénat). Elle ne devient loi que si les deux assemblées adoptent le texte dans les mêmes termes. En conséquence, si le texte est modifié par le Sénat, il est possible que cette dernière ne voie pas le jour dans la mesure où la majorité risque de bloquer le texte en seconde lecture à l'Assemblée nationale.

Pour consulter les échanges autour de cette proposition, vous pouvez cliquer [ici](#)

---

## GOUVERNEMENT

---

 **Départ du Ministre des Solidarités et de la Santé du gouvernement** : Agnès Buzyn a quitté le ministère de la Santé pour se lancer dans la campagne à la mairie de Paris. Le relais à la tête du ministère a été passé à Olivier Véran. Le député isérois LREM de 39 ans a été assistant chef de clinique en unité des soins intensifs de neurologie vasculaire. Il a d'abord été conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes puis député de la première circonscription de l'Isère avant de rejoindre Emmanuel Macron en 2017. Jusqu'au 16 février 2020, il était rapporteur général de la commission des affaires sociales. En tant que rapporteur à l'Assemblée nationale il était en charge des recettes et dépenses de l'Assurance maladie, du handicap, de la vieillesse, du travail et de la famille.

Olivier Veran a par ailleurs fait le choix de la continuité en maintenant à son cabinet le directeur de cabinet Raymond Le Moign ainsi que 8 des conseillers d'Agnès Buzyn. Le conseiller spécial chargé du secteur médico-social et de la réforme du grand âge, Fabrice Perrin, est notamment reconduit ainsi que Clément Lacoïn, conseiller budgétaire et finances sociales depuis 1 an.

---

## EUROPE

---

**Garantie pour l'enfance pour les enfants vulnérables** : En 2015, le Parlement Européen avait proposé la mise en place d'une Garantie pour l'enfance destinée aux enfants vulnérables. Cette dernière aurait vocation à faciliter l'accès à une éducation et des soins de santé gratuits pour tous les enfants en situation de précarité ou d'exclusion sociale dont les enfants en situation de handicap. En 2017, le Parlement Européen a demandé à la Commission européenne d'étudier la faisabilité de cette garantie. Un rapport intermédiaire a été publié par la Commission en janvier 2020 et sa sortie a fait l'objet d'une conférence le 17 février dernier. Ce rapport dresse un état des lieux de l'accès aux soins, à l'éducation et au logement pour les enfants particulièrement vulnérables. Il formule également un certain nombre de recommandations, telles que la mise en place d'études d'impact régulières pour contrôler l'existence et le bon fonctionnement des dispositifs existants, en prenant en compte les situations particulières provoquées par le cumul d'un handicap avec une situation familiale instable ou une situation de précarité. Cette Garantie, si elle voit le jour, accorde une importance particulière aux enfants en situation de handicap.

---

## AGENDA

---

- **26 février 2020** : Réunion des chargés de communications et de plaidoyer européens du réseau COFACE Families au siège de l'Unapei
- **27 février 2020** : 33<sup>ème</sup> Rencontre de l'Apact : Les communes et son maire, acteurs de l'accessibilité, hôtel de ville de Paris
- **9 et 10 mars 2020** : Rencontres nationales ANDICAT (Association Nationale de Directeurs et Cadres d'établissements et services d'aide par le travail – ESAT)
- **27 mars** : Séminaire de l'Unapei « Secteur protégé et adapté : comment affirmer l'utilité sociale et économique du modèle ? ». En amont de ce séminaire, l'Unapei invite les associations à participer à une enquête dans la perspective de la prochaine concertation sur les ESAT afin de partager nos analyses du rapport IGAS IGF relatif aux ESAT. Cliquer sur [le lien](#) pour participer à l'enquête.

*[Infos pratiques : Le questionnaire comporte 14 questions et vous prendra environ 15 min. Il est à remplir idéalement par le Président, le Directeur Général et le Directeur du Pôle travail ou de l'ESAT.].* Pour vous inscrire au séminaire, vous pouvez cliquer [ici](#)

Responsable de la publication : Isabelle Chandler, directrice du plaidoyer Rédacteurs : Clémence Vaugelade / Clara Alibert / Camille Gaucher / Grégory Bianchi Perla, chargés de plaidoyer Contact : <a href="mailto:plaidoyer@unapei.org">plaidoyer@unapei.org</a>
---